

# PLAN D'URBANISME DIRECTEUR

## DE LA COMMUNE DE BOULOUPARIS



Approuvé le 29/08/2013 par délibération n° 34-2013/APS

Mis à jour par arrêté n° 451-2014/ARR/DFA du 13 février 2014

Mis à jour par arrêté n° 3055-2017/ARR/DFA du 24 octobre 2017

Modifié selon la procédure simplifiée par délibération n°4-2019/APS du 11 janvier 2019

Modifié selon la procédure simplifiée par délibération n°63-2019/APS du 19 décembre 2019

Mis à jour par arrêté n° 551-2020/ARR/DAEM du 12 février 2020

Modifié selon la procédure simplifiée par délibération n°29-2022/APS du 25 mai 2022



**I - RAPPORT DE PRESENTATION**

**II – REGLEMENT**

**III - DOCUMENTS GRAPHIQUES**

III.1 :	Partie Ouest de la commune	(éch 1/40 000)
III.2 :	Partie Est de la commune	(éch 1/40 000)
III.3 :	Bouraké	(éch 1/5 000)
III.4 :	Village	(éch 1/5 000)
III.5 :	Ouenghi	(éch 1/5 000)
III.6 :	Tomo	(éch 1/5 000)

**IV – SERVITUDES**

- IV. 1 : Liste des servitudes
- IV.2 : Document graphique de la Partie Ouest de la commune (éch 1/25 000) comprenant:
- la délimitation des zones inondables
  - les servitudes électriques
  - les servitudes de télécommunication
  - les servitudes de l'environnement
  - les servitudes des périmètres de protection des eaux et des captages d'adduction en eau potable
- IV.3 : Document graphique de la Partie Centrale de la commune (éch 1/25 000) comprenant:
- la délimitation des zones inondables
  - les servitudes électriques
  - les servitudes de télécommunication
  - les servitudes de l'environnement
  - les servitudes des périmètres de protection des eaux et des captages d'adduction en eau potable
- IV.4 : Document graphique de la Partie Est de la commune (éch 1/25 000) comprenant:
- la délimitation des zones inondables
  - les servitudes électriques
  - les servitudes de télécommunication
  - les servitudes de l'environnement
  - les servitudes des périmètres de protection des eaux et des captages d'adduction en eau potable
- IV.5 : Documents graphiques de délimitation des zones inondables
- Carte 1 - Ouaya Hauteurs Vitesses
  - Carte 2 - Ouaya Aléas
  - Carte 3 - Tomo Hauteurs Vitesses
  - Carte 4 - Tomo Aléas
  - Carte 5 - Ouenghi Aléas
  - Carte 6 - Ouenghi Hauteur-Vitesse

## **V – ANNEXES**

- V. 1 : La carte des pentes (éch 1/55 000)
- V. 2 : Le cahier des recommandations architecturales et paysagères
- V. 3 : Les cartes des écosystèmes d'intérêt patrimonial et les zones à probabilité amiantifères comprenant:
  - V. 3.1- Partie Ouest de la commune (éch 1/25 000)
  - V. 3.2- Partie Centrale de la commune (éch 1/25 000)
  - V. 3.3- Partie Est de la commune (éch 1/25 000)
- V. 4 : Le Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable (AEP)
- V. 5 : Le Schéma Directeur d'Assainissement
- V.6 : Etudes hydrauliques concernant les zones inondables - Commune de Boulouparis - secteur OUENGHI - (SOPRONER 2008).
- V.7 : Etudes hydrauliques concernant les zones inondables - Commune de Boulouparis- secteurs OUAYA et TOMO – (SOPRONER 2012).